

La pêche

Les Américains peuvent facilement prendre cet engagement s'il n'y a aucun moyen efficace de s'assurer que nous profiterons de cette réserve améliorée.

Le temps de parole qui m'est alloué, monsieur l'Orateur, passe rapidement, je ferai donc quelques brèves observations sur les taux d'intérêt. La motion néo-démocrate laisse entendre que le gouvernement peut fixer les taux d'intérêt. Je soutiens que le problème du taux d'intérêt est imputable à la situation très malsaine au Canada et à notre vulnérabilité croissante par suite des déficits du gouvernement. Cependant, le gouvernement peut, par l'intermédiaire de la Banque fédérale de développement et la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, venir en aide aux pêcheurs. La Chambre aurait pu notamment, quand nous avons révisé la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche en juin, exiger que les banques à charte prêtent aux pêcheurs, garantissent un taux d'intérêt pour au moins une période de cinq ans, car à l'heure actuelle, nombre de nos commettants nous disent: La Banque fédérale de développement nous a consenti un prêt à un taux de 7, 8 ou 9 p. 100. Il est sur le point d'expirer et la Banque réclame maintenant 17 p. 100.

Je tiens à vous dire, monsieur l'Orateur, l'effet qu'a cette situation sur deux pêcheurs qui ont contracté un emprunt d'un quart de million de dollars pour acheter un sennet, par exemple. Une hausse du taux d'intérêts de 9 ou 10 p. 100 à 17 p. 100 ferait une différence de \$25,000 en une année. Nous devons nous rendre compte que ces deux pêcheurs, qui doivent payer leurs équipages, faire face à toutes leurs obligations financières, effectuer toutes les dépenses qu'entraîne leur profession et se contenter d'exploiter une ressource dont l'abondance est très irrégulière tirent de leurs activités de \$8,000 à \$15,000 ou peut-être \$18,000 par année. Ils ne peuvent faire face à une hausse de leurs obligations de \$25,000 par année. Comment feraient-ils pour rembourser une somme pareille? Dans de nombreux cas, ils sont acculés à la faillite.

Le gouvernement peut certainement prendre certaines initiatives. Les obligations pour l'expansion des petites entreprises que nous avons proposées dans notre budget sont un moyen efficace de réduire les taux d'intérêts. L'industrie de la pêche devrait pouvoir s'en prévaloir. Il y a aussi la méthode des crédits d'impôts qui permettraient aux pêcheurs qui investissent dans l'achat d'un navire de pêche de déduire leurs intérêts de leur revenu avant de calculer leur revenu imposable.

Comme le font souvent remarquer les députés d'en face, et comme le ministre se plaît à le répéter, il existe un problème dans le secteur des pêches de la côte Ouest, à savoir qu'il y a trop de bateaux pour trop peu de poisson. La capacité de nos bateaux de pêche est trop élevée par rapport à la quantité des réserves piscicoles disponibles. Il faut alors se demander, mais qui est à l'origine de ce problème? Pourquoi en est-on arrivé à cette situation en 1980 où nous avons trop de bateaux et en particulier où nous avons cinq ou six cents très grands bateaux, les bateaux à senne dont on n'a cessé d'augmenter le tonnage depuis la mise sur le marché des modèles vendus en vertu du programme de rachat parrainé par le gouvernement fédéral au cours des années 1970? Aujourd'hui, nous nous trouvons dans la situation ridicule où ces bateaux à senne de gros tonnage ne peuvent pêcher que quelques heures par semaine en été s'ils ont de la chance alors que la flotte des chalutiers s'en

va pêcher sept jours par semaine et ce, pendant bien plus longtemps.

Ces bateaux à senne sont si puissants qu'on leur permet seulement de pêcher quelques heures par semaine, et malgré cela, ils restent encore rentables. Ils n'emploient peut-être pas beaucoup de personnel mais les propriétaires affirment que c'est l'investissement en capital le plus rentable. Nous ne pouvons peut-être pas le contester si nous croyons qu'ils permettent de faire le travail aussi efficacement que les chalutiers ou que les bateaux de pêche aux filets maillants.

Les pêcheries de la côte ouest connaissent beaucoup d'autres problèmes. Il y a le fait que l'on n'accorde pas assez d'importance au programme de mise en valeur du saumon, surtout en ce qui concerne les espèces les plus convoitées que sont le sockeye, le chinook et d'autres espèces qui nagent dans le Fraser et ses affluents. Nous consacrons beaucoup d'efforts à l'amélioration des espèces de saumon les moins bonnes et nous ne faisons rien du tout pour ce qui est des installations qu'il faudrait construire sur le fleuve Fraser.

La surveillance est insuffisante. L'équilibre est mauvais. Sur un budget total de quelque 20 millions de dollars pour les pêches de la côte ouest, on consacre seulement 4 millions aux salaires du personnel de surveillance, qui compte 115 personnes environ pour toute la côte du littoral du Pacifique.

On gaspille trop de jeunes poissons en les rejetant par dessus bord après les avoir pris par accident en pêchant d'autres espèces, car le pêcheur n'a pas le droit de les ramener au port. Il y a lieu de se demander s'il est vraiment sage d'encourager de gaspillage en exigeant des pêcheurs qu'ils ne ramènent pas à terre le poisson qu'ils n'auraient pas dû prendre. On peut se demander s'il ne serait préférable d'interdire de rejeter du poisson par dessus bord et d'exiger que les pêcheurs rendent compte de leur pêche, s'ils pêchaient hors de leur zone, dans un endroit interdit. Il incomberait alors au pêcheur d'expliquer ce qui s'est passé.

Le braconnage et la vente illégale de poisson dans le bas Fraser en particulier posent un problème très grave, dont le ministère ne semble pas se préoccuper beaucoup.

Monsieur l'Orateur, il existe deux catégories de solutions au problème de la pêche à outrance. Le ministre sait très bien que l'une est la conservation, c'est-à-dire qu'il faut essayer de mettre un terme à la surexploitation. L'autre solution consiste à augmenter les stocks de poissons. Sur le plan de la conservation, il importe, à mon sens, de faire une répartition nominale des prises disponibles entre les trois secteurs de la flotille de pêche au saumon et, faute de mieux, je dirais qu'il faut partager le contingent en trois parts égales. Il faut répartir le contingent entre les deux secteurs de la pêche au hareng en période de frai, les pêcheurs à la senne et les pêcheurs au filet maillant, qui partagent cette ressource à peu près à égalité depuis quelques années.

Pour imposer un programme de répartition, il faut une décision politique, et je trouve que le ministre doit avoir le courage de prendre cette décision politique et de dire aux représentants de chaque secteur de l'industrie qu'ils doivent pêcher avec une seule sorte d'agrès et que les contingents seront répartis d'après les prises récentes. Il devait leur dire qu'à la fin de chaque année de pêche, le ministère prendrait note de la valeur des prises répartie selon les différents types d'engins, qu'il élaborerait ses politiques de gestion pour l'année